



L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze décembre à neuf heures,  
Le conseil municipal de la commune de DOUBIES, régulièrement convoqué  
s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi,  
sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal le 09 décembre 2024

Nombre de Conseillers :  
En exercice 10  
Présents  
Procurations  
Votants

Étaient présents : Mmes Irène LEBEAU, Gaëlle JOSSINET, Corinne THERIC,  
MM Jean-Luc ALBE, Jean-Claude THION, Laurent BALSAN, Marc  
SAUVAIRE, Christian RAGUES, Renaud ESCANDE, Jean-Marie PONCELET

Absents excusés :

Procuration :

**Vote** :

Pour : 8

Abstention : 1

Contre : 1

## REPLACEMENT DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE DU BAR-RESTAURANT MISE À JOUR DES TARIFS

Madame le Maire expose :

Lors de la séance du conseil municipal du 09 novembre, il avait été délibéré (DEL2024\_073) de retenir l'offre de l'entreprise SANCHEZ-ALEXANDRE pour un montant de 18 613.20€ TTC pour l'installation d'une pompe à chaleur de marque HITACHI, type YUTAKI S pour le chauffage du bar.

Après étude plus approfondie, il s'avère qu'un système avec production d'eau chaude est plus approprié aussi un devis a été demandé sur cette base ; le devis actualisé s'élève à un montant de 21 934,32€TTC.

Aussi Mme le maire propose d'accepter l'offre actualisée de l'entreprise SANCHEZ-ALEXANDRE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte l'offre actualisée de l'entreprise SANCHEZ-ALEXANDRE pour un montant de 21 934,32€TTC pour le chauffage du bar-restaurant.
- charge Mme le maire de signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie, le 14 décembre 2024

Mme le Maire  
Irène LEBEAU

